

Ajouter un nom à un bail social

Par Sosomomo12, le 28/02/2020 à 00:09

Bonjour,

J'ai fais la demande d'un logement social à mon seul nom. Aujourd'hui, j'ai eu la visite, j'ai dit oui mais je compte m'installer avec mon copain. Nous allons mettre EDF à son nom, déclarer à la CAF et tous les organismes.

Le problème est que son nom n'apparaîtra pas sur la boîte aux lettres ni dans l'interphone puisqu'il n'est pas sur le bail.

Puis-je, 1 mois après la remise des clefs (pour ne pas le faire le lendemain directement), appeler mon bailleur et lui dire que ma situation a changé et que mon concubin vient s'installer avec moi ? Que nous sommes d'accord d'ajouter son nom au bail, peut-être payer un loyer un peu plus élevé (en fonctions des revenus) et demander que son nom apparaisse sur la BAL et l'interphone ? Peut il refuser ?

Merci.

Par morobar, le 28/02/2020 à 11:16

Bonjour,

Ce n'est pas une bonne idée.

Vous ne savez pas ce qui va se passer dans quelques semaines.

SI vous êtes sure de vous, vous épousez ce copain et ainsi son nom sera automatiqueùment relié au bail.

Rien ne vous empêche de faire figurer son nom sur la BAL, sans que pour autant il soit titulaire du bail.

Par nihilscio, le 28/02/2020 à 11:59

Bonjour,

Vous ne pouvez imposer au bailleur de rendre votre concubin co-titulaire du bail, surtout qu'il s'agit d'un logement social attribué sous conditions de ressoureces. Vous pouvez cependant l'informer de l'existence de ce concubin ce qui pourra lui donner des droits au cas où vous décèderiez.